

DPC sous la loupe Printemps 2024

Dans ce numéro

- Bientôt disponibles dans CERT+ : Normes de certification révisées et nouvelle plateforme CERT+
- Arrêt des programmes donnant droit à deux et à trois crédits par heure
- Ajout d'activités de perfectionnement facultatives
- Introduction d'un processus d'audit formel
- Expansion du processus d'inscription directe des crédits (IDC)
- Lauréats du Prix du programme de développement professionnel continu du CMFC de 2023
- Au revoir à Deborah Blois, coordonnatrice de la certification, DPC
- Dates à retenir : 15^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC ; webinaire DPC sous la loupe
- Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

Bientôt disponible dans CERT+

Normes de certification Mainpro+ révisées et nouvelle plateforme CERT+

La révision des Normes Mainpro+^{MD} effectuée par le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC) touche à sa fin. Sous la direction du Groupe de travail sur les normes Mainpro+ (GTNM) et du Groupe de travail sur les normes de certification (GTNC), l'équipe du développement professionnel continu (DPC) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a beaucoup avancé dans la révision des normes et des plateformes de DPC (Mainpro+ et CERT+). Les changements apportés aux normes visent à les aligner plus étroitement sur le travail des autres organismes responsables de l'établissement des normes de DPC au Canada. Les révisions mettent également l'accent

sur une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte de l'équité en santé ainsi que de la sécurité, de la diversité et de l'inclusion culturelles dans les activités de DPC auxquelles participent les médecins de famille au pays.

Le CMFC est déterminé à répondre aux besoins de ses membres et des organisations prestataires de DPC. C'est pourquoi nous voulons mettre à jour nos deux plateformes phares : Mainpro+ et CERT+. Les changements permettront d'améliorer l'expérience des membres grâce à une harmonisation technologique avec notre portail d'adhésion. La nouvelle plateforme Mainpro+ sera davantage axée sur les membres et éliminera certains obstacles qui entravent le processus d'inscription des crédits. La nouvelle plateforme CERT+ simplifiera certains aspects du processus de demande de certification et améliorera l'expérience des prestataires de programmes qui l'utilisent.

Ces révisions seront mises en œuvre le 16 décembre 2024. L'accès à la plateforme CERT+ devrait être interrompu pendant une certaine période à compter de novembre 2024. Pour permettre la transition, nous encourageons l'ensemble des utilisateurs de Mainpro+ et de CERT+ à lire les messages qui seront diffusés au cours des prochains mois sous forme de courriels, de webinaires, de vidéos et de mises à jour du site Web.

Ce numéro de *DPC sous la loupe* fait le point sur les principales mises à jour du projet.

Arrêt des programmes donnant droit à deux et à trois crédits par heure

Toutes les activités certifiées Mainpro+ donneront droit à un crédit par heure lorsque les nouvelles Normes de certification entreront en vigueur. Nous accepterons les demandes de certification de programmes donnant droit à deux ou trois

crédits par heure jusqu'à la fermeture de la plateforme CERT+ actuelle, soit en novembre 2024. Les demandes examinées et approuvées avant la date limite seront transférées dans le nouveau système avec le même nombre de crédits.

Les activités donnant droit à deux ou trois crédits par heure qui seront transférées dans le nouveau système arriveront à échéance au plus tard le 31 décembre 2025. Les programmes arrivant à échéance avant le 31 décembre 2025 conserveront leur date d'échéance initiale. Le 1^{er} janvier 2026, toutes les activités dans CERT+ donneront droit à un crédit par heure. Les prestataires sont priés de tenir compte de cette date lors de la soumission de nouvelles demandes pour des activités donnant droit à deux ou trois crédits par heure, car la période de certification complète du programme pourrait être modifiée après son transfert vers la nouvelle plateforme.

Par exemple : un programme qui commence le 1^{er} juillet 2024 et qui est approuvé pour une période de certification de 24 mois aura une nouvelle date d'échéance fixée au 31 décembre 2025 une fois transféré vers la nouvelle plateforme. Ceci représente une perte de six mois de la période de certification. Toutefois, un programme approuvé le 1^{er} juillet 2023 avec une période de certification de 24 mois conservera sa date d'échéance du 1^{er} juillet 2025 après son transfert vers la nouvelle plateforme, puisque cette date vient avant la limite du 31 décembre 2025. Les séances donnant droit à deux ou trois crédits par heure offertes après le 31 décembre 2025 ne seront pas reconnues.

Ajout d'activités de perfectionnement

Les prestataires qui souhaitent donner aux participants la possibilité d'obtenir des crédits facultatifs supplémentaires peuvent le faire en intégrant certaines activités à leur activité de DPC, selon la catégorie de crédits. Ces activités doivent être élaborées à l'avance et approuvées par le comité de planification scientifique. Les demandeurs qui souhaitent faire approuver une activité de perfectionnement supplémentaire doivent la soumettre pour révision en même temps que la principale activité d'apprentissage et décrire comment cette activité soutient les objectifs d'apprentissage du programme. Une estimation du temps supplémentaire requis pour effectuer les activités de perfectionnement doit également être soumise afin de valider l'attribution de crédits facultatifs supplémentaires. Les prestataires sont chargés du suivi de la participation aux activités de perfectionnement supplémentaires qu'ils élaborent et doivent conserver les listes de présence pendant six ans (comme pour la principale activité d'apprentissage).

Voici des exemples d'activités de perfectionnement supplémentaires admissibles par catégorie de crédits.

Activités certifiées

- Une activité d'évaluation des besoins qui peut être réalisée par les participants au programme et qui intègre des données issues de leur pratique
- Des outils et des ressources pour la pratique avec un suivi de l'impact sur la pratique pour renforcer la pertinence et l'apprentissage après le programme
- Un exercice qui comprend une réflexion formelle sur l'application de l'apprentissage à la pratique sur une période réaliste afin d'évaluer la modification de la pratique
- Une mesure impartiale du changement dans le rendement/les compétences (test de connaissances, engagement à changer avec suivi et mesure des résultats pour les patients)

Activités d'évaluation certifiées

- Réflexion formelle sur l'application des changements dans la pratique suivant l'activité d'évaluation
- Réalisation et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la pratique avec suivi après une période raisonnable
- Réalisation d'un test de connaissances après une période raisonnable

Ces activités de perfectionnement sont des composantes facultatives que les prestataires de programmes peuvent élaborer pour donner aux participants l'occasion de creuser davantage l'activité d'apprentissage.

Introduction d'un processus d'audit formel

Tous les prestataires d'activités certifiées Mainpro+ doivent accepter de se soumettre à un audit de leur activité sur demande du département de DPC du CMFC. L'équipe de DPC du CMFC détermine, à sa seule discrétion, si un audit direct ou ultérieur à l'activité sera effectué.

Les activités peuvent être identifiées comme devant faire l'objet d'un audit pendant le processus d'examen de la demande, par un administrateur ou un médecin réviseur, ou suivant la réception de renseignements/de rétroaction provenant d'une

source qui est au courant d'une violation potentielle. Dans le cadre de la prestation d'une activité certifiée Mainpro+, si un prestataire de DPC (personne et/ou société) ou un conférencier qui agit au nom d'un prestataire de DPC ne respecte pas les normes du CMFC sur la certification Mainpro+, le prestataire fera l'objet d'une enquête.

Voici de plus amples renseignements sur les processus d'audit en direct et ultérieur à l'activité.

Processus d'audit d'une activité en direct

Processus — Lorsqu'une activité est sélectionnée pour un audit en direct, l'équipe de DPC du CMFC nomme des auditeurs qui assistent à l'activité de DPC et procèdent à l'évaluation en direct. Cela peut inclure des réunions en personne en direct et des réunions virtuelles en direct. L'équipe d'audit est composée de médecins réviseurs du CMFC et/ou d'administrateurs de DPC du CMFC.

Documentation — Les versions les plus récentes des documents relatifs au programme qui figurent sur la plateforme CERT+ du CMFC seront utilisées pour examiner la prestation du programme.

Processus d'audit ultérieur à l'activité

Processus — Lorsqu'une activité est sélectionnée pour un audit ultérieur, l'organisation prestataire reçoit un avis d'audit de l'activité en question. Cela peut inclure toute activité soumise au CMFC, à l'échelle nationale et provinciale, au cours des six dernières années.

L'équipe d'audit peut comprendre des médecins réviseurs du CMFC et/ou des administrateurs de DPC du CMFC.

Documents — L'organisation prestataire visée par l'audit devra soumettre les documents suivants pour examen :

- Tous les documents promotionnels liés à l'activité
- Procès-verbal de la réunion du comité de planification scientifique
- Liste de présence pour l'activité
- Résultats de l'évaluation
- Copies des divulgations des conflits d'intérêts aux participants
- Copies des documents présentés et/ou des enregistrements de l'activité (le cas échéant)
- Copies de toute reconnaissance ou promotion d'un commanditaire survenue pendant l'activité (le cas échéant)
- Copies des communications des conférenciers/présentateurs
- Copies des attestations de participation remises aux participants
- Autres documents jugés pertinents par le CMFC

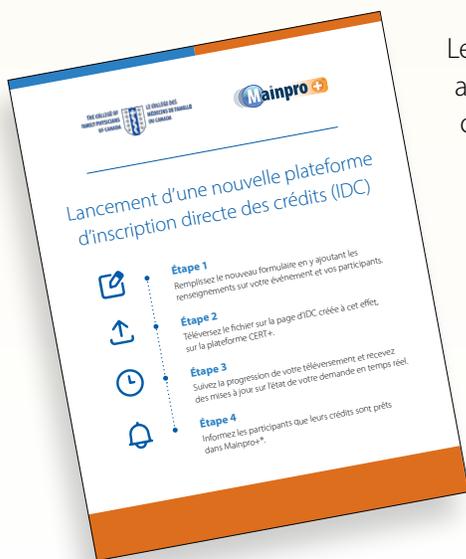
Les résultats de l'audit seront envoyés à l'organisation prestataire lorsque l'audit sera terminé et que l'équipe de DPC du CMFC aura déterminé le statut de conformité. Les prestataires de DPC seront déclarés conformes, partiellement conformes ou non conformes aux Normes de certification Mainpro+ pour l'activité en question.

Expansion du processus d'inscription directe des crédits (IDC)

Le CMFC a mis à jour sa plateforme d'inscription directe des crédits (IDC) et a accordé l'accès au programme à toutes les organisations prestataires. Le programme d'IDC permet aux organisations prestataires d'inscrire les crédits pour les activités certifiées Mainpro+ au nom des participants membres du CMFC. Les crédits seront téléchargés automatiquement à partir du tableau de bord en ligne, ce qui signifie que les participants les obtiendront plus rapidement. De plus, la plateforme offre une expérience plus conviviale aux prestataires, grâce à la possibilité de voir leur historique et de gérer leur compte. Elle donne également un meilleur accès au processus d'IDC, raccourcit les délais de traitement et permet de mieux observer le processus à chaque étape.

Vidéo de formation à l'IDC (en anglais seulement) : <https://youtu.be/h1li2ijHStw>

Pour obtenir une séance de formation ou si vous avez des questions sur ces changements, veuillez écrire à dce@cfpc.ca.



Lauréats du Prix du programme de développement professionnel continu du CMFC de 2023

Félicitations aux lauréats de 2023!

Programme ECHO en Ontario pour la gestion de la douleur chronique et les opiacés

Institut de réadaptation de Toronto (TRI) et Réseau universitaire de santé (UHN)

ECHO est un programme de formation médicale en ligne interactif, qui met en lien des fournisseurs de soins de santé et une équipe de spécialistes interprofessionnelle pour faire avancer l'apprentissage et améliorer les compétences cliniques.

Les séances en ligne hebdomadaires comprennent un aperçu des pratiques exemplaires ainsi que des discussions sur des cas de patients réels, avec des diagnostics et des suggestions de traitements par des experts. Que vous présentiez un cas ou que vous écoutiez, vous trouverez la variété de perspectives présentées bénéfique et acquerrez des connaissances de pointe.

<https://uhn.echoontario.ca>

Communauté de pratique sur la COVID-19 pour les médecins de famille de l'Ontario

Collège des médecins de famille de l'Ontario (CMFO) et Département de médecine de famille et de médecine communautaire (DMFC) de l'Université de Toronto

La Communauté de pratique sur la COVID-19 permet aux médecins de famille de tout l'Ontario d'échanger et d'apprendre les uns des autres en cette période difficile. Toutes les deux à trois semaines, des experts vous informent des dernières données probantes et politiques sur la COVID-19. Discutez avec d'autres médecins de famille de méthodes pratiques pour innover et relever les défis que présente la COVID-19 sur le terrain.

<https://dfcm.utoronto.ca/covid-19-community-practice>

Au revoir à Deborah Blois

Coordonnatrice de la certification, DPC



C'est avec des sentiments mitigés que nous vous faisons part d'un important jalon dans la communauté du CMFC. Après plus de 30 années de loyaux services, Deborah Blois, membre respectée de notre équipe, prendra sa retraite le 28 mars 2024.

Deborah est l'une des plus anciennes employées du Collège; elle participe activement et depuis longtemps au soutien que l'organisation fournit à ses précieux membres. Elle est un pilier de la communauté du DPC et a contribué à l'avancement du DPC au Canada.

Riche de connaissances et d'expertise, Deborah a été une ressource précieuse tant pour nos prestataires de DPC que pour ses collègues. Sa volonté d'offrir de l'aide et du soutien illustre son esprit de collaboration et son engagement envers une culture d'équipe.

En apportant un soutien administratif au CNDPC, Deborah a été une membre clé du comité. Elle a été une amie précieuse et une collègue estimée pour beaucoup d'entre nous dans le domaine du DPC au Canada. Joignez-vous à nous pour la féliciter et lui faire part de nos meilleurs vœux pour cette retraite bien méritée.

Dates à retenir

15^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC

Quand : 21 et 22 octobre 2024

Où : Ottawa (Ontario)

Qui : Toute personne qui travaille dans le domaine du DPC est invitée à participer, y compris les sections provinciales du CMFC, les universités, les sociétés nationales ainsi que les agences de FMC.

Pour recevoir un avis de l'ouverture des inscriptions, veuillez envoyer un courriel à nac@royalcollege.ca.

Webinaire DPC sous la loupe

Quand : 10 juin 2024, à 15 h (HE) (anglais);
12 juin 2024 à 15 h (HE) (français)

Où : Zoom

Qui : Tous les prestataires de DPC sont invités à se renseigner sur les changements qui seront apportés aux normes Mainpro+ et à CERT+, notamment la période d'interruption des services à la fin de l'année 2024, la tarification, les audits et les demandes des prestataires de programmes.

Inscrivez-vous dès maintenant :

[Webinaire en anglais](#) | [Webinaire en français](#)

Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques et d'autres articles liés au DPC que nous avons découverts récemment. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances actuelles en matière de DPC, appuient les principes des normes de certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques dans le domaine de l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC

Agic B, Fruitman H, Maharaj A, Harris H, Gagnon L, Taylor J et coll. *Health Equity and Inclusion Framework for Education and Training Version 2.0*. Toronto (Ontario) : Centre de toxicomanie et de santé mentale; 2023. Date de consultation : le 12 février 2024. <https://www.camh.ca/-/media/education-files/camh-health-equity-inclusion-education-training2023-pdf.pdf>

Menear RA, Hernandez KN, Handley L, Lora AA, Nisly SA. Healthcare Disparities: Encouraging Change Through Continuing Professional Development. *J CME*. 2023;12(1):2269075. Date de consultation : le 12 février 2024. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/28338073.2023.2269075>

McKay J, Needham E, Walsh W. Including Patient Voices in Continuing Medical Education: One Provider's Experience. *J CME*. 2023;12(1):2275504. Date de consultation : le 12 février 2024. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/28338073.2023.2275504>

Pour communiquer avec nous

Besoin de renseignements supplémentaires?

Courriel : certplus@cfpc.ca

Ligne téléphonique de l'équipe de certification : **1 866 242-5885**